

Exemplaire Greffe

Ramsay Générale de Santé

Société anonyme

39, rue Mstislav Rostropovitch

75017 PARIS

**Rapport des commissaires
aux comptes sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 30 juin 2018

Ramsay Générale de Santé

Société anonyme

39, rue Mstislav Rostropovitch

75017 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2018

A l'assemblée générale de la société Ramsay Générale de Santé

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Ramsay Générale de Santé relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé d'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérification du rapport de gestion, des autres documents sur la situation financière et les comptes et des informations relevant du rapport sur le gouvernement d'entreprise adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Ramsay Générale de Santé par votre assemblée générale du 1^{er} juin 2001 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 16 décembre 2015 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 30 juin 2018, le cabinet Deloitte & Associés était dans la dix-huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la troisième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

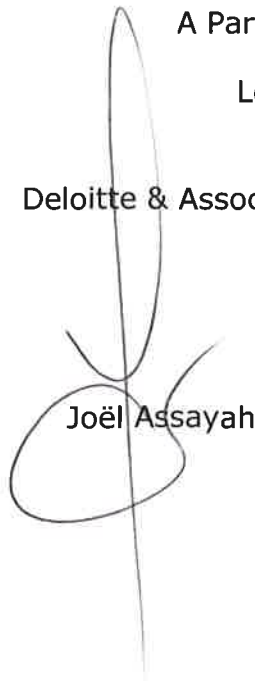
Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

A Paris-La Défense, le 26 octobre 2018

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

ERNST & YOUNG Audit



Joël Assayah



Pierre Jouanne



ETATS FINANCIERS

RAMSAY GENERALE DE SANTE

Société anonyme

0039 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH 75017 PARIS

DATE DE CLOTURE : 30/06/2018

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 396		1 396	2 410
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	1 396		1 396	2 410
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles				
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	509 769 397		509 769 397	509 769 397
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	1 128		1 128	1 128
Prêts				
Autres immobilisations financières				446 100
TOTAL immobilisations financières	509 770 524		509 770 524	510 216 624
Total Actif Immobilisé (II)	509 771 920		509 771 920	510 219 034
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	840	700	140	140
Autres créances	65 820 713	32 415	65 788 298	27 803 636
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	65 821 553	33 115	65 788 438	27 803 776
Valeurs mobilières de placement	328 611		328 611	328 611
dont actions propres:				
Disponibilités	116 207		116 207	298 697
TOTAL Disponibilités	444 818		444 818	627 308
Charges constatées d'avance	162 203		162 203	165 381
Total Actif Circulant (III)	66 428 575	33 115	66 395 460	28 596 465
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Prime de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
Total Général (I à VI)	576 200 495	33 115	576 167 380	538 815 500

Bilan passif

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel dont versé :	56 967 821	56 967 821
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	60 918 714	60 918 714
Ecarts de réévaluation d'équivalence		
Réserve légale	5 696 782	5 301 814
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées dont réserve des prov. fluctuation des cours :	7 255	7 255
Autres réserves dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :	12 257 624	12 257 624
TOTAL Réserves	17 961 661	17 566 692
Report à nouveau	84 942 098	59 089 966
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	22 515 389	26 247 100
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	243 305 684	220 790 295
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	160 947	399 897
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	160 947	399 897
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	241 464 116	241 487 381
Emprunts et dettes financières divers dont emprunts participatifs :		
TOTAL Dettes financières	241 464 116	241 487 381
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	867 098	1 225 793
Dettes fiscales et sociales	89 465 474	73 542 316
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	904 061	1 369 817
TOTAL Dettes d'exploitation	91 236 633	76 137 927
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	332 700 750	317 625 308
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	576 167 380	538 815 500

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services				
Chiffres d'affaires nets				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				105 148
Autres produits			32 501	2 571
Total des produits d'exploitation (I)			32 501	107 720
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			227	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			8 986 224	8 712 997
Impôts, taxes et versements assimilés			204 460	265 886
Salaires et traitements			1 122 000	1 224 000
Charges sociales			397 385	435 219
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements		
		Dotations aux provisions		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions			700
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			
Autres charges			461 249	507 359
Total des charges d'exploitation (II)			11 171 544	11 146 162
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-11 139 043	-11 038 442
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations			70	155
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			786 002	3 879 060
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			786 072	3 879 215
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			8 187 769	8 222 828
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			8 187 769	8 222 828
RÉSULTAT FINANCIER			-7 401 697	-4 343 613
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			-18 540 739	-15 382 056

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital		92 352	
Reprises sur provisions et transferts de charges		238 950	383 737
Total des produits exceptionnels (VII)		331 302	383 737
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		50	35 867
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		239 964	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			544 684
Total des charges exceptionnelles (VIII)		240 014	580 551
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)		91 288	-196 814
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)		-40 964 840	-41 825 970
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	1 149 875	1 149 875	4 370 671
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	-21 365 514	-21 365 514	-21 876 429
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		22 515 389	26 247 100

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

RAMSAY GENERALE DE SANTE

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

- I. REGLES, METHODES COMPTABLES ET FAITS SIGNIFICATIFS
- II. NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT
- III. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS
- IV. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

I. REGLES, METHODES COMPTABLES ET FAITS SIGNIFICATIFS

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables fondamentaux :

- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

- continuité de l'exploitation,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Il a été fait application des dispositions du Code de Commerce, ainsi que du Plan Comptable général tel qu'il résulte de l'application du règlement ANC n°2014-03 mis à jour par le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les événements suivants sont intervenus sur l'exercice :

Pré-financement du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi 2017

Le CICE 2017 du Groupe Ramsay Générale de Santé a fait l'objet d'une convention de cession de créances professionnelles à titre d'escompte sans recours en date du 20/12/2017 auprès de la Banque Postale pour un montant de 36 788 205,47 €.

Le 14/03/2018, le reliquat du CICE 2016 s'élevant à 955 224 € a également été refinancé auprès de la Banque Postale selon les mêmes modalités.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

a. Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Immobilisations financières :

Les titres de participation sont enregistrés au coût d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'usage correspond à la valeur actualisée de la somme des flux de trésorerie futurs avant impôt des entités détenues par Ramsay Générale de Santé diminués des dettes financières nettes.

Actions propres

Dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de certains des principaux cadres salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés du Groupe Ramsay Générale de Santé, la Société a acquis courant 2009, 773 668 titres ex Générale de Santé pour un montant total de 9 999 979,73 €.

Le 2 avril 2010, 354 663 actions GDS SA ont été distribuées au titre du plan 2008.

Le 2 juin 2011, 393 704 actions GDS SA ont été distribuées au titre du plan 2009.

A l'issue de ces deux plans d'attribution, il reste 25 301 actions ex Générale de Santé pour une valeur comptable de 328 611,17 €.

Ces actions propres sont comptablement classées en valeurs mobilières de placement.

Au 30/06/2018, leur valeur d'inventaire est supérieure à la valeur comptable,

b. Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation déterminée au cas par cas après analyse menée dans le cadre du processus régulier de recouvrement des créances mis en place.

Au 30/06/2018, une créance diverse est dépréciée à 100% pour une valeur de 32 415 € et une créance client est dépréciée à 100% pour une valeur de 700 €.

c. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées, conformément au règlement CRC 2000-06, lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Au 30/06/2018, une provision correspondant au solde dû sur les redressements du contrôle fiscal de ex Ramsay Santé est en compte pour 160 947 €.

Et, la provision pour risque pour non récupération des crédits d'impôts de ex Ramsay Santé a été reprise pour 238 950 €, le délai de prescription étant atteint. Ces mêmes crédits d'impôts ont été soldés par le biais d'une charge exceptionnelle.

d. Engagements de retraite

Les engagements de retraite sont évalués en application de la recommandation ANC n° 2013-02 du 7/11/2013.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	A la clôture	A l'ouverture
- Taux d'actualisation :	1,60%	1,60%
- Taux de charges :	56,00%	55,00%
- Age de départ à la retraite :		
Cadres	65 ans	65 ans
- Taux de rotation du personnel		
26 ans et moins	15,14%	15,14%
27 à 29 ans	14,11%	14,11%
30 à 34 ans	12,40%	12,40%
35 à 39 ans	10,19%	10,19%
40 à 44 ans	8,73%	8,73%
45 à 49 ans	7,10%	7,10%
50 à 54 ans	7,10%	7,10%
55 à 59 ans	7,10%	7,10%
60 à 62	7,10%	7,10%
+ de 62 ans	0,00%	0,00%
- Tables de mortalité		
Hommes	TH0002	TH0002
Femmes	TF0002	TF0002

L'indemnité de mise à la retraite correspond au montant le plus favorable pour le salarié entre l'indemnité conventionnelle de mise à la retraite et l'indemnité légale de licenciement.

Le montant des indemnités de départ à la retraite non comptabilisé dans les comptes sociaux, s'élève au 30 juin à 107 651 €.

Ce montant figure dans les engagements financiers. Celui-ci est calculé en application de la méthode actuarielle.

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite comptabilisé dans les comptes sociaux s'élève à 0 €.

e. Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

II. NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

a. Immobilisations

Les mouvements de l'exercice afférents aux valeurs brutes et aux amortissements, sont résumés dans les tableaux :

- D.G.I. n° 2054 (cf. ANNEXE 1),
- D.G.I. n° 2055 (cf. ANNEXE 2).

b. Etat des provisions

Les mouvements de l'exercice afférents aux provisions sont résumés dans le tableau n° 2056 des provisions (cf. ANNEXE 3).

Le montant des reprises de provision utilisé s'élève à 238 950 €.

c. Créances et dettes

Les échéances des créances et dettes sont résumées dans le tableau D.G.I. n° 2057 (cf. ANNEXE 4).

d. Comptes rattachés

- Produits à recevoir :

Ils représentent un total de 437 843,33 € et constituent des produits d'exploitation pour 32 415 € et des produits financiers pour 405 428,33 €

- Charges à payer :

Les charges à payer représentent un total de 3 051 918,39 € qui concernent des charges d'exploitation pour 1 588 643,39 €, des charges financières pour 1 463 375 €.

e. Autres créances

Le poste "autres créances" s'élève à 65 788 298,46 €.

Il se compose essentiellement de l'avance en compte courant envers la Compagnie Générale de Santé à hauteur de 57 018 379,87 €, des créances d'impôt société sur l'Etat pour 5 647 680 € et sur les filiales intégrées fiscalement sous Ramsay Générale de Santé pour 3 116 374 €.

f. Valeurs mobilières de placement

Ce poste enregistre le rachat par la société de ses propres actions dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de certains des principaux cadres salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés du Groupe Ramsay Générale de Santé.

A l'issue des 2 plans d'attribution au titre de 2008 et de 2009, subsistent 25 301 actions pour une valeur comptable de 328 611,17 €.

Leur valeur d'inventaire, déterminée selon la moyenne des cours du mois de juin 2018, s'élève à la clôture de l'exercice à 502 164,61 €. Cette valeur d'inventaire supérieure à la valeur comptable n'entraîne pas de constatation de provision au 30 juin 2018.

Selon CM-CIC SECURITIES, société mandatée par Ramsay Générale de Santé pour acheter ses propres actions, les 25 301 actions sont valorisées à 503 489,90 € selon le cours au 30 juin 2018,

g. Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 162 203 € et concernent des charges d'exploitation.

h. Capital social

Le capital de la société se compose de 75 957 095 actions à 0,75 €.

Tableau de variation des capitaux propres :

RAMSAY GENERALE DE SANTE

Rubriques	30/06/2017	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	30/06/2018
Capital social ou individuel	56 967 821					56 967 821
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	60 918 714					60 918 714
Ecart de réévaluation						
Réserve légale	5 301 814	394 969				5 696 782
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves réglementées	7 255					7 255
Autres réserves	12 257 624					12 257 624
Report à nouveau	59 089 966	25 852 132				84 942 098
Résultat de l'exercice	26 247 100	22 515 389	26 247 100			22 515 389
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées						
TOTAL CAPITAUX PROPRES	220 790 295	48 762 489	26 247 100			243 305 684

i. Provisions pour risques et charges

Rubriques	30/06/2017	Dotation	Reprise	Montant utilisé	30/06/2018
Impact contrôles fiscaux	160 947				160 947
Crédits d'Impôts ex Groupe Ramsay Santé	238 950		238 950		
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	399 897		238 950		160 947

j. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Sur le contrat de crédits 2014, Ramsay Générale de Santé est emprunteuse d'une ligne de 240 000 000 € depuis le 1er juillet 2015.

Le 11 août 2017, le Groupe Ramsay Générale de Santé a signé l'amendement et l'extension de sa convention de crédit sénior.

Les termes et conditions du contrat ont été sensiblement améliorés par la suppression des covenants de maintenance, une extension de la maturité de sa dette sénior de 2 ans au 3 octobre 2022 et la baisse de la marge des taux à terme (Term Loan B) de Euribor + 3,5% à Euribor + 3,125%,

k. Dettes

Le poste "dettes fiscales et sociales" s'élève à 89 465 474,34 €.

Il se compose essentiellement des dettes d'impôt société sur les filiales intégrées fiscalement sous Ramsay Générale de Santé pour 88 381 271,67 €.

l. Résultat financier

Le résultat financier comprend l'incidence des opérations suivantes :

Libellé	Charges financières	Produits financiers
Revenus titres Groupe		70,00
Intérêts moratoires sur remboursement impôt		380 573,61
Intérêts sur comptes courants		405 428,33
Intérêts sur la dette	7 615 919,99	
Intérêts nets sur swaps	186 058,04	
Commissions sur cession CICE	385 637,64	
Agios bancaires	152,88	
TOTAL	8 187 769	786 072

m. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 91 288,24 €

Il comprend l'incidence des opérations suivantes :

Libellé	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Mise rebut immos incorporelles	1 013,90	
Non récupération crédits impôts société fusionnée (dépréciés)	238 950,00	238 950,00
Pénalités Amendes	50,00	
Divers		92 352,14
TOTAL	240 014	331 302

n. Situation fiscale

Les résultats de la société sont intégrés dans le cadre d'un régime fiscal groupe. La convention prévoit que la société conserve la charge d'impôt correspondant au montant dû en dehors de tout régime de groupe.

Le montant des réductions et des crédits d'impôt comptabilisé s'élève à 2 456 € ; il s'agit d'une réduction d'impôt mécénat,

Ramsay Générale de Santé est une société tête de groupe d'intégration fiscale.

La convention d'intégration fiscale prévoit que les sociétés conservent la charge d'impôt correspondant au montant dû en dehors de tout régime de groupe.

Le produit d'intégration fiscale comptabilisé pour 40 964 840 € correspond à la différence entre :

- les contributions d'impôt sur les sociétés versées par les filiales intégrées fiscalement pour un montant de 37 671 284 €,
- des dégrèvements de contribution et IS pour 2 750 715 €
- des réductions d'IS (mécénat+CICE) pour 255 080 €
- des soldes de réductions d'IS mécénat 2012 de filiales intégrées pour 287 761 €.

La situation fiscale latente s'établit comme suit :

- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Libellé	30/06/2018
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt	
Provisions réglementées	
Subventions d'investissement	
Ecart d'évaluation négatif des titres d'O.P.V.C.M	
Ecart de conversion Actif	
Autres charges déduites d'avance	
Plus values à long terme en sursis d'imposition	
Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt	
Total passif d'impôt futur	
Bases d'allègement de la dette future d'impôt	
Amortissements des logiciels	
Pertes potentielles sur contrat à long terme	
Provisions pour retraites et obligations similaires	
Autres risques et charges provisionnés	
Charges à payer	
Ecart d'évaluation positif des titres d'O.P.V.C.M	
Ecart de conversion Passif	
taxés d'avance	
Déficits reportables fiscalement	72 428 005
Total bases d'allègement de la dette future d'impôt	72 428 005
Total actif d'impôt futur	24 939 376
Situation fiscale latente nette	24 939 376

(1) Taux d'impôt : 34,43%
 Dont taux normal d'impôt sur les sociétés : 33,33%
 Contribution sociale sur l'impôt : 3,30%
 Contribution exceptionnelle à l'impôt :
 Contribution additionnelle à l'impôt :

III. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

a. Engagements financiers

La société n'est titulaire d'aucun crédit bail mobilier et immobilier,

Les engagements financiers accordés et reçus par la société sont les suivants :

ENGAGEMENTS DONNES

1/Selon le contrat de crédits du 1er Octobre 2014 entre Générale de Santé, Compagnie Générale de Santé, Alphamed, Immobilière de Santé, Barclays Bank Plc, BNP Paribas SA, Crédit Agricole Corporate & Investment Bank, Deutsche Bank AG, London Branch et Natixis :

Ramsay Générale de Santé a conclu en date du 1er octobre 2014 un nouveau contrat de crédits en qualité d'Emprunteur et de Garant avec :

- ° ses filiales Compagnie Générale de Santé et Alphamed en qualité d'Emprunteurs et de Garants,
- ° sa filiale Immobilière de Santé en qualité de Garant,
- ° Barclays Bank Plc, BNP Paribas S.A., Crédit Agricole Corporate & Investment Bank, Deutsche Bank AG, London Branch et Natixis en qualité de prêteurs initiaux,
- ° et BNP Paribas SA en qualité d'agent et d'agent des sûretés.

Le « Contrat de Crédits 2014 » est d'un montant global initial de 1.075 millions d'euros.

Le remboursement in fine de ce financement a été renégocié au 3 octobre 2022 (il était initialement fixé au 1er octobre 2020) et est composé de cinq lignes de crédit,

qui ont toutes fait l'objet de tirages au 30 juin 2018 pour un montant pour un montant total de 880 millions d'euros. L'ensemble de ces tranches donne lieu au paiement d'un taux variable.

Le Contrat de Crédits 2014 comporte des déclarations et garanties usuelles dans ce type de financement ainsi que des stipulations relatives à des éventuels cas de défaut :

- Clause de sûreté :

Dans le cadre du Contrat de Crédits 2014, les nantissements de comptes de titres financiers suivants ont été consentis par la Société et certaines de ses filiales Compagnie Générale de Santé et Alphamed agissant en qualité d'Emprunteurs et de Garants au titre du Contrat de Crédits 2014, sur les actions qu'elles détiennent :

- ° La Société a nanti les actions qu'elle détient dans sa filiale Compagnie Générale de Santé, représentant 100% de son capital social ;
- ° Compagnie Générale de Santé a nanti les actions qu'elle détient dans Alphamed, représentant 99,66 % de son capital social, Immobilière de Santé, représentant 94,86 % de son capital social, Medipsy, représentant 100 % de son capital social, Pass, représentant 100 % de son capital social, HPM, représentant 99.69 % de son capital social et HPM Nord ;
- ° Alphamed a nanti les actions qu'elle détient dans Immobilière de Santé, représentant 5,14 % de son capital social, Parly II, représentant 99,47 % de son capital social et Hôpital Privé de l'Ouest Parisien, représentant 100 % de son capital social.

- Clause de garantie :

Ramsay Générale de Santé, en tant que Garant au titre du Contrat de Crédits 2014 accorde aux prêteurs une garantie conjointe et solidaire des obligations des Débiteurs (à savoir, l'ensemble des Emprunteurs et des Garants), garantie qui jouerait en cas de défaut de l'un d'entre eux, à première demande des prêteurs.

Les obligations et engagements du Garant au titre du Contrat de Crédits 2014, à l'égard de tout Débiteur qui n'est pas une filiale du Garant (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce), sont limités

à tout moment à l'encours total des montants empruntés directement ou indirectement par ledit Débiteur au titre du Contrat de Crédits et re-prêtés directement ou indirectement au Garant au moyen de prêts intra-groupe intra-groupes en vigueur à la date à laquelle le Garant doit réaliser un paiement au titre de sa Garantie.

En application du Contrats de Crédits 2014, l'ensemble des Garants doivent représenter au moins 75 % de l'EBE consolidé et 70% des actifs bruts du groupe Ramsay Générale de Santé. En conséquence, 44 entités juridiques du Groupe ont adhéré au contrat de crédit 2014 en tant que garant additionnel.

2/Caution bancaire :

En tant que Fondateur principal de la Fondation d'Entreprise Ramsay Générale de Santé et pour respecter les engagements légaux découlant des statuts des Fondations, Ramsay Générale de Santé a requis, le 29/03/2018, une nouvelle caution bancaire auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile de France. Son en-cours au 30/06/2018 est de 4 950 000 € et sa date d'échéance est fixée au 30/06/2023.

3/Engagements de construire (MOD)

Ramsay Générale de Santé n'a plus aucun engagement de construire au 30 juin 2018,

b. Personnel

L'effectif moyen par catégorie s'établit comme indiqué dans l'ANNEXE 7.

c. Rémunérations des dirigeants

Pour l'exercice 2017-2018, les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance, à raison de leur fonction, s'élèvent à 1 122 000 € au titre des salaires et de 495 000 € au titre des jetons de présence.

d. Identité de la société consolidante

La Société Anonyme RAMSAY GENERALE DE SANTE (Siren n° 383 699 048), entité de nationalité française, est la société consolidante du groupe Ramsay Générale de Santé. Son siège est 39 rue Mstislav Rostropovitch CS60053 75850 Paris Cedex 17 et son capital s'élève à 56 967 821.25 €.

La groupe RAMSAY GENERALE DE SANTE est lui-même consolidé au sein d'un groupe dont la société consolidante est la société RAMSAY HEALTH CARE LIMITED. Son siège social est Level 8, 154 Pacific Hwy St Leonards NSW 2065 Australia

Une copie des états financiers consolidés peut être obtenue sur le site internet de la société RAMSAY GENERALE DE SANTE : <http://ramsaygds.fr/>

e. Tableau des filiales et participations

Cf. ANNEXE 8

IV. EVENEMENTS POSTERIEURS

Le 13 juillet 2018, le groupe Ramsay Générale de Santé a lancé officiellement une OPA (Offre Publique d'Achat) sur le groupe Capio, avec l'accord et le soutien de ses deux actionnaires principaux (Ramsay Healthcare et Predica). Le groupe propose aux actionnaires de Capio AB de racheter leurs actions au prix unitaire de 48,5 SEK dans l'objectif de détenir, au terme de l'opération plus de 90% du capital de ce groupe.

Le 8 octobre 2018, Ramsay Générale de Santé a augmenté le prix de 48,5 SEK à 58 SEK par action en numéraire, dans le cadre de son Offre Publique d'Achat visant l'ensemble des actions de la société Capio AB.

L'offre telle qu'augmentée, valorise les actions CAPIO à approximativement 8 187 millions de SEK au total (soit 783 millions d'euros, sur la base d'un nombre total de 141 159 661 actions, sur la base d'un cours à 10.45 au 5 octobre 2018), représentant une prime d'environ 46% par rapport au cours de clôture de l'action Capio au Nasdaq Stockholm le 21 juin 2018 (dernier jour de bourse avant l'annonce de Capio concernant d'éventuels changements structurels) et d'environ 51% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes sur une période de 30 jours précédent cette même date.

Le 10 octobre 2018, le Conseil d'Administration de Capio recommande à l'unanimité l'Offre Publique d'Achat de Ramsay Générale de Santé, dont le seuil d'acceptation minimum est abaissé à 75%

Le 16 octobre 2018, Ramsay Générale de Santé a reçu de l'Autorité de la Concurrence Française l'autorisation requise aux fins d'acquiescer l'ensemble des actions de la société Capio AB dans le cadre de son offre publique d'achat recommandée faite aux actionnaires de Capio,

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Tableaux explicatifs

SOMMAIRE

- ANNEXE 1 - Mouvement des immobilisations**
- ANNEXE 2 - Mouvements des amortissements**
- ANNEXE 3 - Mouvements des provisions**
- ANNEXE 4 - Echéances des créances et dettes**
- ANNEXE 5 - Engagement de crédit-bail**
- ANNEXE 6 - Engagement financiers (hors crédit-bail)**
- ANNEXE 7 - Etat de l'effectif**
- ANNEXE 8 - Tableaux des filiales et participations**
- ANNEXE 9 - Opérations réciproques concernant les entreprises liées**

ANNEXE 1 - Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		
			Réévaluation	Acqu. et apports	
	Frais d'établissement et de développement (I)				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	93 820			
	Terrains				
	Constructions				
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Autres immobilisations corporelles				
	Installations générales, agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique				
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL (III)				
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations	509 769 397			
	Autres titres immobilisés	1 128			
	Prêts et autres immobilisations financières	446 100			
	TOTAL (IV)	510 216 624			
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	510 310 444			
Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation Valeur d'origine
		Virement	Cession		
	Frais d'établissement et de développement (I)				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		92 424	1 396	
	Terrains				
	Constructions				
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Autres immobilisations corporelles				
	Installations générales, agencements, aménagements				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique				
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL (III)				
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations			509 769 397	
	Autres titres immobilisés			1 128	
	Prêts et autres immobilisations financières		446 100		
	TOTAL (IV)		446 100	509 770 524	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		538 524	509 771 920	

ANNEXE 2 - Amortissements

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement (I)							
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)							
Terrains							
Constructions	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui						
	Installations générales, agencements						
Installations techniques, matériels et outillages							
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)							
TOTAL GENERAL (I + II + III)							
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exception-nel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab							
Autres							
Terrains							
Constructions :							
sol propre							
sol autrui							
install.							
Autres immobilisations :							
Inst. techn.							
Inst gén.							
M.Transport							
Mat bureau.							
Emball.							
CORPO.							
Acquis. de titres							
TOTAL							
Cadre C		Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

ANNEXE 3 - Provisions inscrites au Bilan

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litige				
Frais de développement				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	399 897		238 950	160 947
TOTAL (II)	399 897		238 950	160 947
Provisions sur immos incorporelles	91 410		91 410	
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations				
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients	700			700
Autres provisions pour dépréciations	32 415			32 415
TOTAL (III)	124 525		91 410	33 115
TOTAL GENERAL (I + II + III)	524 422		330 360	194 062
Dont dotations et reprises d'exploitation				
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles			238 950	
dépréciations des titres mis en équivalence				

ANNEXE 4 - Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations					
Prêts					
Autres immos financières					
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE					
Clients douteux ou litigieux			840	840	
Autres créances					
Créances représentatives de titres prêtés					
Personnel et comptes rattachés			1 410	1 410	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfiques			8 764 054	8 764 054	
Taxe sur la valeur ajoutée					
Etat et autres collectivités					
Autres impôts					
Etat - divers					
Groupes et associés			57 018 380	57 018 380	
Débiteurs divers			36 870	36 870	
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT			65 821 553	65 821 553	
Charges constatées d'avance			162 203	162 203	
TOTAL DES CREANCES			65 983 756	65 983 756	
Prêts accordés en cours d'exercice					
Remboursements obtenus en cours d'exercice					
Prêts et avances consentis aux associés					
Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
an à l'origine		26 616	26 616		
à l'origine		241 437 500	1 437 500	240 000 000	
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		867 098	867 098		
Personnel et comptes rattachés		612 500	612 500		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		367 562	367 562		
Impôts sur les bénéfiques		88 381 272	88 381 272		
Taxe sur la valeur ajoutée		140	140		
Etat et autres collectivités publiques					
Obligations cautionnées					
Autres impôts		104 001	104 001		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupes et associés					
Autres dettes		904 061	904 061		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES			332 700 750	92 700 750	240 000 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice			Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice					

ANNEXE 5 - Crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine					
Amortissements :					
· Cumuls exercices antérieurs					
· Dotation de l'exercice					
Total					
Redevances payées :					
· Cumuls exercices antérieurs					
· Exercices					
Total					
Redevances restant à payer :					
· A 1 an au plus					
· A plus d'1 an et 5 ans au plus					
· A plus de 5 ans					
Total					
Valeur résiduelle :					
· A 1 an au plus					
· A plus d'1 an et 5 ans au plus					
· A plus de 5 ans					
Total					
Montant pris en charge dans l'exercice					

NEANT

ANNEXE 6 - Engagements hors bilan

Engagements donnés	TOTAL	Au profit de			
		Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
* Avals et cautions					
* Nantissement sur cession de créances					
* Effets escomptés non échus et autres mobilisations					
* Engagements de retraite					
* Autres engagements donnés					
<i>Fondation d'entreprise Générale de Santé</i>					
TOTAL	0	0	0	0	0

Engagements reçus	TOTAL	Au profit de			
		Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
* Avals, cautions et garanties					
* Autres engagements reçus					
TOTAL	0	0	0	0	0

Voir paragraphe "Engagements financiers"

ANNEXE 7 - Etat de l'effectif

Effectif	Effectif moyen par catégorie		
	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	1		1
Agents			0
Employés			0
Ouvriers			0
TOTAL	1	0	1

Filiales et participations	Capital (4)	Réserves et report à nouveau avant affectations (4)	Quote-part du capital détenu	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés(1) (2)										
Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)										
Compagnie Générale de Santé	120 430 576	114 002 750	100	509 769 351	509 769 351	57 018 380	-	21 967 214	-102 231 899	0
Participations (10 à 50% du capital)										
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A.										
Filiales françaises (ensemble)										
Filiales étrangères (ensemble) (3)										
Participations dans des sociétés françaises										
Participation dans des sociétés étrangères										

(1) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(2) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social.

(3) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(4) Dans la monnaie locale d'opération.